

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 16 décembre 2020

Délibération n°DE2020015

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 16 dont 2 suppléants

RF
Préfecture de la Meuse
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/05/2021
055-200088961-20201216-DE2020015-DE

L'an deux mille vingt et le seize décembre, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 04 décembre 2020, s'est réuni à la salle visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Yannick ADNET, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Serge NAHANT, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Stephane PERRIN

Monsieur Jean-Michel NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

8.8 - Déploiement du programme SARE

Monsieur ADDENET, vice-président à la transition énergétique, expose ce qui suit :

Contexte :

Sur la question de la rénovation énergétique des logements privés, le Pays de Verdun a déployé dès 2016 un service d'accompagnement, dénommé Enorah, avec un conseiller EIE, porté par le CMAL, et un animateur de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat. La plateforme Enorah vise également des objectifs complémentaires avec l'animation du réseau des professionnels et la dynamisation des filières de matériaux biosourcés.

Ce dispositif a été financé en large partie par l'ADEME. Le reste à charge global de cette mission pour le PETR depuis 2016 s'élève à environ 23 500 € (soit environ 0,07 € / hbt / an).

Le programme SARE est le nouvel outil financier de l'Etat visant à maintenir et renforcer les dynamiques territoriales de la rénovation énergétique impulsées ces dernières années par les territoires, acteurs et structures membres du réseau FAIRE (comme Enorah), mais aussi en développer de nouvelles tant sur le plan de la couverture territoriale que des thématiques abordées comme le petit tertiaire privé.

Ce programme SARE, déployé en Région, devient un levier supplémentaire permettant d'atteindre les objectifs communs fixés dans le SRADDET en matière d'accélération et d'amplification de la rénovation énergétique du bâti. Dans ce cadre, la Région Grand Est, porteur associé unique du programme, met en place, par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), les conditions de mise en œuvre assurant l'efficacité et la pérennité des services proposées à la population sur l'ensemble du territoire dès le 1er Janvier 2021 et jusqu'au 31 Décembre 2023.

Comment inscrire le PETR dans ce dispositif :

Fort du travail effectué ces dernières années, le service proposé par Enorah est aujourd'hui connu et reconnu par une grande majorité des habitants et des acteurs du bâtiment. Malgré le retrait de l'ADEME sur le financement de ces dispositifs, le PETR du Pays de Verdun souhaite continuer et renforcer sa politique habitat en candidatant au nouveau programme SARE.

Le programme SARE fixe de nouveaux principes de mise en œuvre sur la base d'un accompagnement à l'acte et sur objectifs chiffrés définis en amont mais également par un cofinancement partagé : 50% CEE SARE - 50% fonds publics locaux.

Sur la base d'un conseiller SARE et des objectifs évalués pour les 3 ans du programme, le déploiement sur le nord meusien fait état du plan de financement suivant pour un budget annuel de 67 000 €.

Dépenses sur 3 ans		Recettes sur 3 ans		
Poste conseiller	114 000,00 €	Participation directe Région GE	28 978,00 €	14,42 %
Fonctions support	12 000,00 €	Participation directe Département de la Meuse	25 500,00 €	12,69 %

Frais annexes (bureau, équipement, ...)	12 000,00 €	Participation directe PETR	46 023,30 €	22,90 %
Frais de déplacement	10 000,00 €	SARE Dynamique de la Rénovation	25 114,70 €	12,49 %
Formations	2 000,00 €	SARE Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	6 360,00 €	3,16 %
Communication	33 000,00 €	SARE Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	69 024,00 €	34,34 %
Audits énergétiques	18 000,00 €			
Total	201 000,00 €	Total	201 000,00 €	

RF
Préfecture de la Meuse
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/05/2021
055-200088961-20201216-DE2020015-DE

Les fonctions support et les frais annexes présentés ici sont déjà comptabilisés dans le budget global du PETR. La communication et les audits dépendront des modalités de mise en œuvre du programme, tant localement qu'au plan national, qui restent encore techniquement à définir.

En recettes, les parts de la Région Grand Est et SARE "Dynamique de la Rénovation" correspondent à des parts fixes attribuées au prorata de la population couverte par le dispositif local. Les parts SARE "Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux" et "Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement" sont variables au regard des objectifs réalisés.

La part du Département de la Meuse reste à confirmer mais il y a une réelle volonté d'accompagner le déploiement du programme sur l'ensemble du département. En cela, une recherche de cohérence est visée, en partenariat avec les deux autres PETR, afin d'offrir aux meusiens un accès équitable au service.

Pour mettre en place ce dispositif sur le territoire, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le dossier présenté à l'AMI et notamment son plan de financement prévisionnel,
- confirmer la participation directe du PETR à la mise en oeuvre du programme SARE pour 3 ans,
- engager le recrutement d'un agent en charge de cette mission,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à sa mise en œuvre,
- prévoir d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical,

VALIDE le dossier présenté à l'AMI et son plan de financement prévisionnel,

CONFIRME la participation directe du PETR à la mise en oeuvre du programme SARE pour 3 ans,

ENGAGE le recrutement d'un agent en charge de cette mission,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à sa mise en œuvre,

PREVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

